



Bulletin municipal

Au fil des Mauves

Huisseau-sur-Mauves entre Beauce & Val de Loire

N° 186
Juin 2024

Edito	2
Travaux	3-4
Vie municipale	5-12
Projet	13
Vie scolaire	14-15
Vie associative	16-18
Commerces	19-20
Infos diverses	21-24

La chasse aux œufs

La traditionnelle chasse aux œufs du lundi de Pâques s'est déroulée cette année au parc Bouscier tout près du centre bourg, à l'invitation de la municipalité.



Malgré une météo incertaine et un vent froid, les familles ont été nombreuses à avoir fait le déplacement. Deux espaces ont été délimités afin que petits et grands puissent chasser en toute tranquillité. Au signal donné par le Maire, tous les enfants se sont précipités pour remplir leur panier. L'endroit n'a pas permis de cacher les œufs aussi bien qu'en forêt, mais les buttes du parc ont apporté un peu de difficulté qui n'a pas arrêté les enfants.

Comme tous les ans, un concours de paniers décorés a été organisé en même temps. On a pu remarquer que d'année en année la décoration des paniers est de plus en plus travaillée.



Après délibération du jury composé des conseillers municipaux, un classement a été établi. Les propriétaires des 3 plus beaux paniers se sont vus récompenser d'un gros œuf en chocolat. Le Maire a remis en plus aux 3 gagnants Chloé, Aaron et Elya, un œuf d'oie, de cane et de poule.

Cette chasse aux œufs s'est terminée par un moment de convivialité sur place.



Edito du Maire

Après les ponts du mois de mai, les vacances d'été sont attendues avec impatience. C'est un temps de retrouvailles, de repos, de pause et de transition.

Cette année sera particulière avec l'accueil des Jeux Olympiques par notre Pays. Même si nous pouvons avoir quelques doutes sur l'organisation, il faut espérer que la réussite soit au rendez-vous avec une capitale resplendissante de structures olympiques, de propreté, d'une Seine aussi bleue que le Danube... et surtout que la flamme n'attisera pas quelques braises. Je tiens à rappeler que, pendant cette période particulière, il nous faudra être tous très vigilants entre voisins, afin d'éviter des vols par effractions et autres méfaits, car même si les forces de l'ordre seront mobilisées au maximum, il n'est pas certain que la priorité de la protection des biens et des personnes soit nos zones de campagne. Soyons vigilants et solidaires.

En cette période, il n'est pas inutile d'évoquer ce qui n'existait pas il y a une vingtaine d'années. Les réseaux dit sociaux. Bien qu'ils soient synonymes d'évolution technologique et facilitent la communication, il est aussi inquiétant de constater qu'une minorité (grandissante) les utilise pour propager la violence et la cyber-intimidation. En permettant aux utilisateurs de rester anonymes, ces outils digitaux créent un terrain fertile pour des comportements abusifs. De plus, nous sommes confrontés à une épidémie d'informations erronées en répandant des fausses nouvelles (fake news) sans même essayer de les comprendre. Les réseaux peuvent être une force positive si nous les utilisons de manière responsable, c'est-à-dire de manière réfléchie, respectueuse et éthique. Nous pouvons participer à un monde en ligne où la vérité est valorisée et où le respect mutuel est la norme (ce n'est pas gagné...). Faisons preuve de retenue, de prudence et de discernement. Ceci nous permettra d'en faire des outils bénéfiques pour notre société.

Nous avons voté le budget et décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour ne pas aggraver les effets de la crise économique et les difficultés financières des ménages. Pourtant, vous avez pu constater une augmentation. Cette hausse est exclusivement due à la révision des bases d'imposition décidées par l'Etat pour compenser l'inflation, contrairement à ce qu'a laissé entendre le Président de la République lors de son intervention en septembre dernier. L'inflation ne nous a pas empêchés de continuer à gérer avec rigueur les finances de notre commune, comme le confirme l'analyse des comptes présentée dans ce bulletin.

Actualité parlementaire : La méfiance des députés vis-à-vis des élus locaux.

Un texte de loi en cours d'élaboration prévoit l'obligation aux élus locaux de s'engager à ne pas porter atteinte à l'ordre public et de respecter les valeurs de la République, comme si nous étions potentiellement hostiles à la République et porteurs de désordre. Cette obligation n'est pas demandée aux parlementaires, ni aux membres de l'exécutif, ni à aucun autre dépositaire d'une autorité publique.

Je crois que nous pouvons nous poser des questions quand nous observons le cirque et la pagaille de nos soi-disant représentants à l'Assemblée Nationale (il est vrai que le plus grand nombre n'a jamais été élu local). L'AMF (Association des Maires de France) essaie de faire retirer du texte cette obligation.

Vivre à la campagne

La campagne est un lieu vivant dans lequel des activités économiques, notamment agricoles, doivent pouvoir être exercées. Si l'on choisit la campagne, comme le font de plus en plus de personnes « fuyant la ville », on doit l'accepter telle qu'elle est, c'est-à-dire avec des gens qui y travaillent et la font vivre.

Huisseau-sur-Mauves est un village de caractère. Nous faisons le maximum pour rendre notre commune plus belle, plus propre et plus sûre. C'est un combat de tous les instants et c'est aussi un bonheur de constater les résultats.

Sachez que vous pouvez compter sur les élus et les services municipaux qui sont à vos côtés pour vos démarches, et aussi grâce à nos associations et à nos commerçants pour vous intégrer à la vie locale.

Nous sommes fiers et vous serez fiers d'être des Uxellois. Bonnes vacances d'été à tous.

Votre Maire

Jean-Pierre Bothereau

Les procès verbaux
de votre Conseil municipal



sont consultables en mairie sur la borne tactile et sur le site internet de notre commune où sera indiquée également la date du prochain conseil municipal.



Rendez-vous à l'adresse :
www.huisseausurmauves.fr

→ Travaux

LES PRINCIPAUX TRAVAUX ENGAGÉS POUR CETTE ANNÉE

Pour les bâtiments

École Primaire : pose de 3 portes en structure aluminium en remplacement des portes en PVC, rénovation de l'éclairage avec pose de lumières LED et peinture du couloir.

École Maternelle : remplacement du portail en PVC par un portail motorisé en aluminium avec visiophone et remplacement du portillon.

Restaurant scolaire : rénovation de l'éclairage avec pose de lumières LED.

Salle des fêtes (cuisine) : achat d'un lave-vaisselle, renouvellement d'un ballon d'eau chaude, remplacement de la cuisinière électrique et mise en conformité du circuit électrique.



Pour les voiries

Route de Monerjou et impasse de Bel Air

Ces travaux consistent à élargir les routes actuelles avec mise en place de poutres de rives (consolidation du bord de la voirie) et de réalisation de nouvelles couches d'enrobés (goudron).

Les travaux de la route de Monerjou se situent aux endroits suivants : 1^{er} tronçon situé de la route de Huisseau-sur-Mauves au début de la zone pavillonnaire puis 2^{ème} tronçon situé de la fin de la zone pavillonnaire au carrefour de la rue de Baracas.

L'impasse de Bel Air est refaite et élargie en totalité, de la rue de Baracas à la route de Chaingy. Pour information, des cars scolaires empruntent ces routes pour aller et revenir du collège de Saint-Ay.

Carrefour à feux et rue de Châtre (tronçon mitoyen au lotissement des pluviers)

Les travaux de terrassement ont été effectués lors du mois d'avril. L'entreprise Eiffage a installé les feux en mai. La mise en service définitive aura lieu en juin/ juillet.

Les aménagements des rues de Patay et de la rue de Châtre devraient être réalisés en 2025 ou 2026 selon l'état d'avancement des constructions du lotissement des Pluviers.

Aménagement Bords de Mauves (entre Préau et route de Prélefort)

Les berges du canal perché se sont très dégradées ces dernières années et un travail de fond doit être envisagé à court ou moyen terme. La commune va acquérir très prochainement une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres sur ce linéaire. Des travaux de remblais et de coupes d'arbres permettront un aménagement correct sur ce tracé.

À la suite, des travaux pour consolider les berges du canal perché et le traitement des renards (écoulements d'eau à supprimer entre le canal perché et les Mauves) devront être programmés par les autorités compétentes.

Nous devons aussi réfléchir comment nous amènerons le plus agréablement possible ce sentier piétonnier dans le futur.

Secteur Rue de Châtre (Tronçon de l'allée des Uxellois jusqu'au Moulin Laurentais)

Aménagement complet de ce tronçon de voirie, y compris la pose de trottoirs côté gauche jusqu'au sentier du Pressoir et création de places de parking devant le cimetière.



→ Travaux

Pour les Aires de Jeu et équipement sportif

La création d'une aire de jeux sur le terrain du centre de loisirs devrait être réalisée très prochainement. Cette structure va compléter les installations déjà existantes (tables de tennis de table, des bacs à sable et du terrain de jeu aménagé récemment par les services techniques avec pelouse et arrosage intégré, et des tables de pique-nique sous la partie boisée).

- Installation d'une table de tennis de table et de tables de pique-nique côté jeux multisports «city ».
- Renouvellement d'un jeu sur l'aire de loisirs entre l'école maternelle et la salle des fêtes.

Travaux réalisés par les services techniques

Halte-garderie

Réaménagement de la cour de la halte-garderie (bâtiment de l'ancien presbytère) : cette petite cour servant de terrain de jeu pour les tout-petits a été refaite complètement. Des nouveaux jeux sont en cours d'installation.

Cet espace a été agrandi dû à la suppression de petites haies et de clôtures. Une partie du sol a été refaite avec une structure composée d'un mélange bois/béton de couleur ocre. Cette structure de jeu est adaptée aux jeux pratiqués par les enfants.



Avant Travaux



Après Travaux

Parc Boussier

Les services techniques ont réalisé les travaux suivants : élagage important des arbres, rénovation des sentiers piétonniers, peinture des bancs et de la fontaine à eau. C'est donc tout naturellement que la chasse aux œufs du lundi de Pâques a été faite dans ce parc afin de le faire connaître à certains habitants de Huisseau-sur-Mauves.



→ Vie municipale

COMMÉMORATION DU 8 MAI

À l'invitation du Maire, du conseil municipal et de l'association des anciens combattants et victimes de guerre FNACA, la commémoration du 8 mai s'est traditionnellement déroulée au monument À la paix et la liberté place de la mairie.

Dans son discours, le Maire Jean-Pierre BOTHEREAU a rappelé que cette commémoration pour le 79^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 39-45 honorait aussi tous les combattants des conflits passés et actuels, ainsi que pour les résistants qui se sont battus pour notre liberté.

Il a ensuite lu un message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées et Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.



En signe de transmission, les enfants présents déposaient des fleurs au pied du monument. Cette année, des jeunes pompiers étaient présents lors de cette cérémonie.



Le nouveau drapeau des anciens combattants de la commune a été présenté lors de cette cérémonie. Une minute de silence, la sonnerie aux morts et la marseillaise clôturaient la cérémonie.

*L'ancien drapeau et son porte drapeau
Jean BOTHEREAU*



ConSultationS médicaleS urgenteS non vitaleS danS l'OueSt du Loiret

Faites appel aux Soins Non Programmés !

Un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h, assurée par un médecin généraliste volontaire du territoire.

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

07 88 97 52 33



Consultations pour
enfants et adultes



Qui peut bénéficier d'une consultation ?

- Les patients **SANS** médecin traitant
- Et résidant sur le territoire de la CPTS Ouest Loiret (voir carte)
- Pour un motif relevant des soins non programmés



**Pas de renouvellement d'ordonnance !
Pas de certificats médicaux !**

Le Soir après 20h, le Samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :
j'appelle le **15**

Je suis orienté(e) par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence :

- Médecin régulateur du 15
- Conseil médical
- Si nécessaire, orientation vers le médecin de garde

Urgence :

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée

Pour toute urgence vitale, je contacte le **15**



SECTORISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

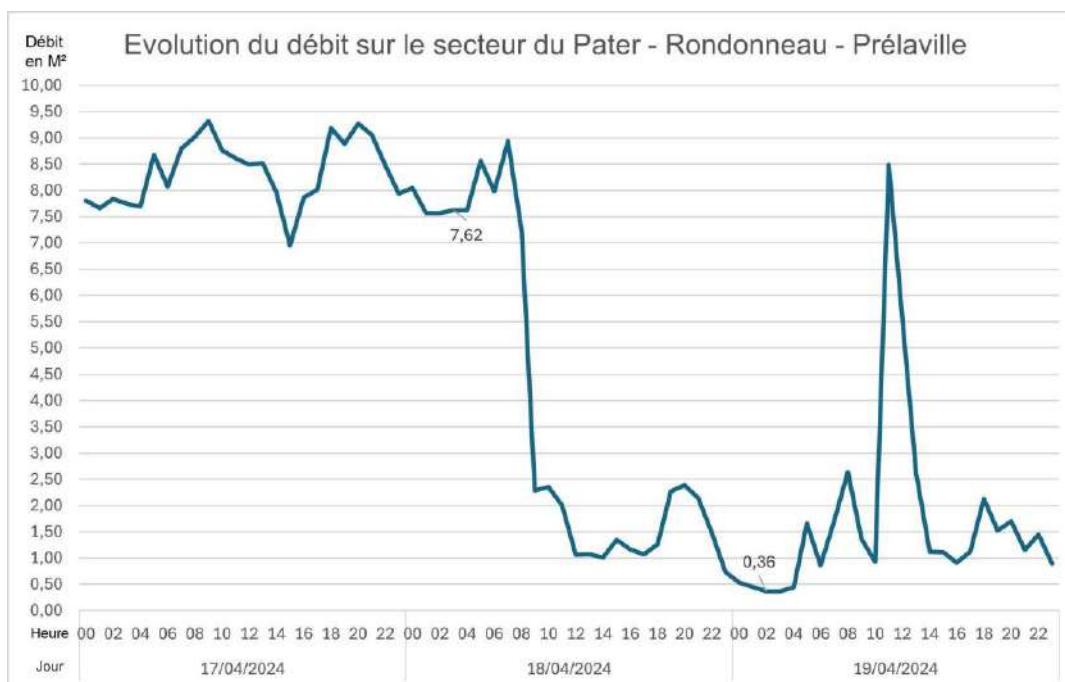
L'eau est une ressource fragile que nous devons préserver.

Le Syndicat des eaux a fait installer 5 compteurs de sectorisation afin de localiser au plus vite la ou les zones éventuellement fuyardes. La réparation de ces fuites permet de réduire les volumes perdus sur le réseau d'eau potable et, par conséquent, d'améliorer le rendement de réseau.

Fin mars, le compteur installé rue du Pater (zone Pater – Prélaville – Préléfort – Rondonneau) enregistrait un débit de nuit de 7m³/heure alors que le débit normal de cette zone est d'environ 0,5m³/heure.

Cette fuite non visible dans un premier temps est remontée à la surface au niveau du branchement situé sous trottoir devant le n° 986 de la rue du Pater.

Nous avons procédé à la réparation de cette fuite le 18 avril 2024 et avons constaté que le débit de nuit était revenu au débit de nuit « normal » de 0,5m³/h.



Si vous constatez une fuite sur le réseau d'eau potable sous domaine public ou privé, nous vous remercions de le signaler au Syndicat des eaux aux coordonnées suivantes :

Mail : smaep-hg@orange.fr ou téléphone : 02 38 75 51 09.

→ Vie municipale

THÉÂTRE

Les 2 et 3 mars la compagnie théâtrale du Paradoxe de Saint-Ay donnait, à la salle des fêtes de Huisseau-sur-Mauves, une représentation de sa pièce « Paul m'a laissé sa clé ». Lors de ces 2 représentations, le public a répondu présent, la salle étant remplie à chaque fois.

Le spectacle a répondu à l'attente des spectateurs. Dans l'appartement de Paul absent, différents personnages s'y croisent : voisin, famille, maitresse, collègue... créant des situations burlesques et quiproquos, le tout dans un décor magnifiquement réalisé.

Les rires n'ont pas arrêté de fuser tout le long de la représentation et une ovation a accueilli les acteurs à la fin de leur prestation.



MEDIATHEQUE



Et si nous en parlions ? De notre médiathèque, quelques chiffres pour nous donner envie... de lire !!



161
inscrits



4065
prêts



7807
documents



Responsable :
Christiane LEFAUCHEUX
entourée de sept bénévoles

Accueil du public

Mercredi	Vendredi	Samedi
16h00-18h30	16h00-18h30	10h00-12h00

- Accueil des classes maternelles et élémentaires : 137 enfants fréquentent régulièrement la médiathèque
- Accueil du RPE (Regroupement Petite Enfance) : une vingtaine de bébés avec une dizaine d'adultes accompagnants.
- Accueil du centre de loisirs certain mercredi.
- Accueil de prix littéraires régionaux : le prix jeunesse des Terres du Val de Loire, le prix Manga Loiret, ces prix permettent aux lecteurs petits et grands de s'impliquer dans la vie littéraire, en votant pour leur ouvrage préféré.
- Animations ponctuelles : jeux de sociétés, puzzle collectif.
- Ateliers informatiques individuels.

Bientôt l'inclusion numérique : l'inclusion numérique est un processus réunissant un ensemble d'offres, de services et d'actions qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu.

Merci à Christiane et son équipe, merci pour votre investissement littéraire.

JEUX INTER VILLAGES



«Les premiers jeux inter-villages» sont organisés par des comités des fêtes et des volontaires des villages de Baccon, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauves, Cravant, Epieds-en-Beauce et Charsonville le 7 septembre 2024 à BACCON.

Une équipe de 12 joueurs (à partir de 8 ans) représentera chaque commune et s'affronteront à travers des jeux ludiques et sportifs l'après-midi.

Vous êtes invités à faire acte de candidature pour intégrer l'équipe de Huisseau-sur-Mauves et pour l'encourager et la soutenir. Le soir vous pourrez vous restaurer sur place et danser jusqu'au bout de la nuit...

Inscrivez-vous avant le **30 juin 2024** en déposant votre bulletin à la mairie.

Une réunion sera programmée après les inscriptions pour l'équipe représentant Huisseau-sur-Mauves.



UN ÉVÉNEMENT
**SPORTIF
ET FESTIF**
AU COEUR
DE NOTRE VILLAGE

**SAM. 07
SEPTEMBRE
2024**

1er inter villages

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

Les prochains jeux intervillages auront lieu Samedi 7 septembre à Baccon; si vous souhaitez participer à l'équipe qui représentera votre village, merci de compléter et de nous retourner ce bulletin d'inscription avant le 30 juin 2024.

Nom, Prénom :

Adresse complète :

N° de téléphone : Age (à partir de 8 ans) :

Bulletin à retourner à la mairie de Huisseau sur Mauves
Rue de Bois de Deure 45130 Huisseau sur Mauves
ou à l'adresse suivante :
inter.villages45@gmail.com

ANIMATION ESTIVALE



Animation estivale à Huisseau-sur-Mauves avec l'Office de Tourisme

Une animation "récréation forestière" est organisée sur Huisseau-sur-Mauves auprès de l'étang communal le 24 juillet, 21 août et 4 septembre 2024 de 14h30 à 16h30.

Cette animation sera menée par M. Willy LORTRIA-BOCHE

Le groupe sera composé au maximum de 12 personnes (1 enfant + 1 adulte ou 2 enfants + 1 adulte)

Inscription auprès de l'Office de Tourisme.

FINANCES COMMUNALES

Consolidation d'une capacité d'autofinancement satisfaisante en clôture d'exercice, confortée par un désengagement régulier de l'endettement.

La dernière séance du conseil municipal du 9 avril dernier a été essentiellement consacrée, d'une part à la présentation du bilan d'exécution du budget de l'exercice 2023 et au vote du compte administratif correspondant, et d'autre part à la validation des prévisions budgétaires pour 2024, préalablement élaborées en séances de commissions travaux, puis finances, ainsi qu'au vote des taux des impôts locaux applicables pour 2024.

En clôture d'exercice 2023, une capacité d'autofinancement en repli de 12 à 16 % par rapport aux 3 derniers exercices 2020, 2021 et 2022.

Les capacités financières d'une commune lui permettant de pouvoir engager une politique significative d'investissement (gros travaux de construction ou d'aménagements structurants, acquisition de matériels, rénovation programmée du réseau de voiries communales...) s'apprécient par rapport, d'une part au niveau de son excédent cumulé de fonctionnement en clôture d'exercice et d'autre part, en fonction de son niveau d'endettement et de l'évolution du montant de la charge annuelle de remboursement de l'encours de dette sur la décennie à venir.

Le tableau suivant fait précisément ressortir l'évolution de cet excédent de clôture de la section de fonctionnement constaté au cours des 10 dernières années passées, lequel passe de +314.533 € en clôture 2014 à +636.373 € en clôture 2016 pour se maintenir à ce niveau du doublement du résultat de clôture 2014, et même au-delà, au cours des exercices 2017 à 2023, excepté en clôture de 2019.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat de la clôture par section					
Section de fonctionnement	314 533	428 759	636 373	614 117	669 590
Section d'investissement	-112 708	-103 301	-228 648	-182 454	-191 436
Résultat cumulé en clôture d'exercice	201 825	325 458	407 725	431 663	478 154

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de la clôture par section					
Section de fonctionnement	534 674	775 604	738 393	756 978	649 835
Section d'investissement	-48 367	-289 783	-224 221	-275 287	-203 977
Résultat cumulé en clôture d'exercice	486 307	485 821	514 172	481 691	445 858

Le repli de 107.093€ de cette capacité d'autofinancement, constaté en clôture 2023 (=649.835 €) par rapport au constat de clôture au 31 décembre 2022 (=756.978 €)

résulte de l'effet combiné d'une augmentation des dépenses de fonctionnement, non compensée par une augmentation plus faible des recettes de fonctionnement de l'exercice.

Ainsi, en termes de recettes de fonctionnement sur l'exercice 2023, on enregistre une augmentation sensible du produit des impôts locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties + taxe d'habitation maintenue pour les seules résidences secondaires), produit qui passe de 697.443 € constaté sur l'exercice 2022 à 758.290 € réalisé pour l'exercice 2023, évolution de +8,7 % qui résulte de la seule actualisation des bases d'imposition décidée par les pouvoirs publics dans la loi de finances pour l'année 2023 en vue de neutraliser les effets de l'inflation, et non d'une décision locale d'augmentation des taux communaux par le conseil municipal, lequel n'a pas modifié le niveau des taux d'imposition votés, depuis sa dernière révision effectuée en 2011.

On relève également une très bonne activité des services d'accueil périscolaires et du centre de loisirs dont le produit des participations des familles s'établit pour l'année 2023 à 92.700 €, pour 82.900 € en 2022 et 71.100 € en 2021.

En termes de dépenses de fonctionnement, on enregistre diverses évolutions à la hausse par rapport au dernier exercice clos de 2022, tel que :

- Augmentation de 10.522 € sur le poste dépenses d'énergie (électricité, gaz, combustible bois), soit +15,7 %, en raison de l'évolution des prix dans ce domaine, étant observé que l'évolution à la hausse de ce poste de dépenses est contrôlée depuis 2020, suite aux travaux de réhabilitation énergétique de 6 bâtiments communaux, alimentés par un réseau chaleur issu de la nouvelle chaufferie bois, et plus récemment par l'effet de coupure nocturne de l'éclairage public

- Augmentation de 20.500 € du poste «Prestations de service» en raison d'une dépense exceptionnelle de prestations d'archivage en mairie pour 11.700 € et d'un recours temporaire à un recrutement d'intérimaire pour les services techniques à hauteur de 8.800 €

- Augmentation de près de 40.000 € de la masse salariale des personnels non titulaires, résultant principalement de l'évolution des recrutements de contrats à durée déterminée pour faire face aux besoins d'encadrement pour le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, compte tenu de la hausse de fréquentation des enfants accueillis.

En partant du principe que la capacité d'autofinancement brute est affectée en priorité au remboursement de la dette en capital avant d'être utilisée pour autofinancer les besoins d'investissements nouveaux, il convient de mettre en perspective cet indicateur financier au regard des engagements de la commune en termes de remboursement des emprunts en cours.

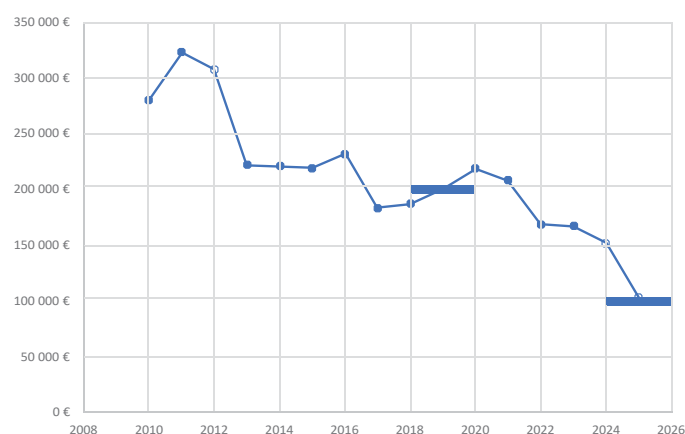


Une évolution favorable du désengagement de la commune au niveau des encours d'emprunt.

Au 31 décembre 2023, la commune de Huisseau-sur-Mauves demeure engagée sur 8 emprunts restant à rembourser sur la période 2024 à 2032 pour un montant global résiduel en capital de 794.317 €, soit une dette par habitant s'établissant à 475 €, en retrait de 20 % par rapport au même ratio moyen établi sur le plan national pour les communes rurales à 593 €/ habitant.

Par ailleurs, le tableau et le graphe ci-dessous illustrent la tendance baissière de la charge annuelle de remboursement des encours d'emprunts constatée depuis 2012, laquelle passe de 208.498 € pour l'année 2021 à 152.195 € pour l'année 2024, soit une diminution de 56.303 €, pour se positionner à 102.843 € pour 2025, soit à nouveau une diminution (et donc un gain sur la capacité d'autofinancement) de 49.353 €.

Cette marge de manœuvre financière de 105.655€ ainsi dégagée sur la capacité d'autofinancement permettra de pouvoir faire supporter par le budget de la commune, dès le budget 2025, une charge annuelle de remboursement d'un nouvel emprunt à mobiliser au cours du 2^{ème} semestre 2024 pour assurer le financement du programme annuel de réhabilitation d'un secteur de voirie communale qui sera engagé au cours de l'été 2024 dans le cadre du budget primitif 2024.



Année	Annuité de remboursement (capital + intérêts)
2010	280 740 €
2011	323 187 €
2012	308 065 €
2013	222 027 €
2014	220 968 €
2015	219 323 €
2016	232 216 €
2017	183 721 €

Année	Annuité de remboursement (capital + intérêts)
2018	187 381 €
2019	200 383 €
2020	218 792 €
2021	208 498 €
2022	168 778 €
2023	167 363 €
2024	152 195 €
2025	102 843 €

L'exécution du budget d'investissement de l'année 2023...

La réalisation des prévisions budgétaires d'investissement, au-delà des dépenses de renouvellement de matériels, d'outillages, de mobiliers de bureaux et informatiques, a été essentiellement orientée vers la mise en œuvre de travaux d'aménagements et d'équipements de loisirs aux abords de la salle du Vivier.

Ce projet de création d'un plateau multisports, type city park, auquel s'ajoute l'aménagement d'un espace extérieur sécurisé de loisirs et d'activités pour le centre de loisirs aux abords immédiats de la salle du Vivier, a été réalisé pour un coût global de 215.000 € dont la moitié (= 105.100 €) avec un accompagnement financier de l'Etat via la dotation d'équipement des territoires ruraux (34.600 €), de la Région Centre (19.400 €), du Département (23.100 €) et de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (pour une première tranche de financement à hauteur de 28.000 €).

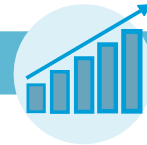
Par ailleurs, outre le remboursement de l'annuité en capital de la dette courante à concurrence de 148.000 €, l'exercice 2023 a enregistré en novembre 2023, suite au produit de la vente en septembre 2023 des terrains disponibles de l'ex 2^{ème} tranche du lotissement du Clos du bois rosé pour un montant de 340.000 €, le remboursement de la ligne de trésorerie de même montant qui avait dû être mobilisée depuis près de 4 ans, faute d'avoir pu procéder en mars 2020 à la régularisation notariée de cette vente, en raison d'un blocage contentieux devant le juge administratif suite au recours en annulation du permis d'aménager, engagé en janvier 2020 par un tiers Uxellois, riverain du projet = la charge financière en termes d'intérêt pour cette ligne de trésorerie aura coûté à la commune 12.648 € sur 4 ans, ressources financières qui auraient pu être affectées à d'autres usage !

...et les prévisions pour 2024 ??

Sur le fondement des divers équilibres financiers évoqués précédemment et constatés en clôture d'exercice 2023, notamment au niveau des capacités financières d'autofinancement et du désendettement régulier et lissé sur les 8 prochaines années, le budget primitif 2024 a été adopté à l'unanimité, en validant un ambitieux programme de travaux.

Le budget primitif prévisionnel de fonctionnement 2024, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2.059.267 €, a été établi sur la base d'une nouvelle reconduction des taux d'impôts locaux, sans modification, étant observé que les taux retenus et votés pour la commune se positionnent en deçà des taux moyens départementaux et nationaux des communes de même strate démographique.

→ Vie municipale



	Taux voté Huisseau / Mauves	Taux moyen départemental	Taux moyen national
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.21	47.96	39.42
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.11	46.68	50.82
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14.13	23	24.45

Le budget primitif prévisionnel d'investissement a été construit afin de prendre en compte la quasi-totalité des besoins émergents.

C'est ainsi qu'une enveloppe globale de crédits de 647.600 €, dont 142.000 € d'annuités en capital de remboursement d'emprunts, soit un résiduel de 505.600 € qui a été votée pour autoriser l'engagements de divers projets structurants tels que :

- L'exécution de la 2ème phase des aménagements de l'espèce extérieur du centre de loisirs et de ses abords pour un montant de 39.000 €,
- Le remplacement de divers portails et portes aux bâtiments scolaires pour 35.000 €,
- Les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la cuisine de la salle des fêtes pour 11.500 €,
- Les travaux de réfection de la toiture de la sacristie pour 12.000 €,

- À titre prévisionnel, le remplacement d'un véhicule utilitaire aux services techniques pour 30.000 €,

- Divers équipements, matériels, mobiliers, moyens informatiques pour une enveloppe de 35.000 €,

- Nouvelle tranche annuelle de réhabilitation et de mise en sécurité de la voirie communale pour une dotation de 141.000 €, dont 50.000 € pour l'implantation de feux tricolores au croisement de la rue de Patay et de la rue de Chatre.

Concernant le programme de travaux routiers, une autre opération vient d'être engagée dans le cadre d'un marché groupé passé par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire pour la remise en état du tronçon de voirie en sortie du hameau de Monerjou jusqu'à la rue de Chaingy pour un montant de 143.000 € dont le préfinancement sera assuré par le CCTVL ,avec remboursement par la commune lissé sur 12 ou 15 ans par précompte annuel sur la dotation financière de compensation que verse chaque année la CCTVL à la commune (environ 310.000 €)

L'équilibre financier de cet ambitieux programme d'investissements sera assuré d'une part, par un accompagnement de financeurs publics par le biais de dotations et subventions déjà obtenues à concurrence de 231.200 € et d'autre, part au moyen d'une partie de la capacité d'autofinancement disponible à hauteur d'un prévisionnel de 280.200 € et, pour le surplus, par un recours à un emprunt à hauteur d'un prévisionnel de 140.000 €.





7 jours / 7
de 8h à minuit



Adultes et enfants

MÉDECINS

Sur rdv via Doctolib
Les créneaux de rdv
se débloquent toutes
les 2H.





Ou appelez
au 02 38 53 22 22





FÊTE NATIONALE

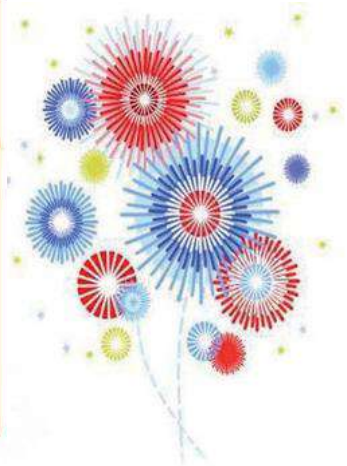


Samedi 13 juillet 2024

19h Apéritif offert par la municipalité
19h30 Dîner (*sur inscription*)

22h Retraite aux flambeaux

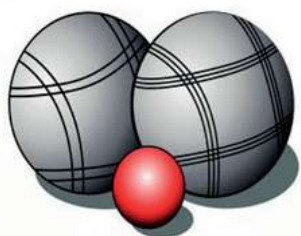
23h Feu d'artifice et bal



Dimanche 14 juillet 2024

Concours amical de pétanque
(*sur inscription*)

Tournoi mixte de Foot sur le CityPark
(*sur inscription enfants 8 à 14 ans*)



Structure gonflable

Buvette et restauration sur place

Organisée par la Mairie de Huisseau-sur-Mauves

www.huisseausurmauves.fr

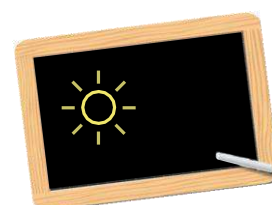
→ Vie scolaire

SIRIS

- Les dossiers d'inscriptions 2024/2025 pour les élèves déjà scolarisés sur le regroupement ont été distribués dans chaque classe et seront à retourner au secrétariat du SIRIS pour le 30 juin.
- La réunion pour les parents des futurs enfants scolarisés à l'école maternelle aura lieu le vendredi 7 juin à 17h30.
- Date des vacances d'été : du vendredi 5 juillet (au soir) au lundi 2 septembre (au matin).

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances d'été !

- Les inscriptions pour le transport scolaire sont à faire par chaque famille sur le site : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/> de début juin jusqu'à mi-juillet (date non communiquée à ce jour) pour tout enfant scolarisé en dehors de sa commune d'habitation.
- Comme chaque année, nos élèves de CM2 du regroupement se verront remettre un dictionnaire par le SIRIS pour leur rentrée en 6ème.



CENTRE DE LOISIRS

Comme chaque été, le centre de loisirs ouvrira ses portes pendant les grandes vacances :

Du lundi 08 juillet au vendredi 26 juillet inclu
et du lundi 19 au vendredi 30 août 2024.

Pour rappel, l'inscription est à la semaine.

Possibilité d'une journée d'absence prévue avant la clôture des inscriptions qui sera le dimanche 9 juin 2024, par mail à alsh@huisseausurmauves.fr ou par courrier à l'adresse de la mairie. Un simple mail suffit pour ceux qui sont déjà enregistrés.

Le thème des jeux olympiques a sans surprise été retenu.

Autre information pour la rentrée :

Les inscriptions pour le périscolaire du soir et les mercredis de septembre sont à faire par simple mail, ou en renvoyant le dossier (mis à jour et diffusé courant juin sur le site internet de la commune pour les nouveaux) **avant le 21 juillet 2024.**

Bonne fin d'année scolaire et bon été à tous,
L'équipe d'animation



KERMESSE

2024 Organisée par 

VEN 28 JUIN

Dès 16h30
Espace vert
à côté de
la salle
des fêtes de
Huisseau

Structure gonflable  2 Euros

Tour de Poney 2 Euros

Tombola
avec de nombreux Lots

Tour de mini moto 2 Euros 

Snack bar 

Divers Jeux
Maquillage

Carte de 8
Tampons
à 3 Euros

BUVETTE



→ Vie associative

A.S.B.H FOOT

Le club de football Uxellois ASBH a organisé pour ses jeunes joueurs un stage de perfectionnement du 24 au 26 avril 2024.

Ce stage a été une réussite puisqu'il a réuni une trentaine d'enfants dans la joie et la bonne humeur.

Le club remercie les enfants bien évidemment pour leur investissement et leur assiduité, mais également les coachs pour leur engagement et leur disponibilité.

Nous remercions aussi les parents pour leur confiance et l'ensemble des bénévoles et des partenaires pour leur soutien.



FAMILLES RURALES

L'association Familles Rurales Huisseau-sur-Mauves Coulmiers Rozières-en-Beauce sera présente au forum des associations et vous proposera les activités suivantes.

- Yoga lundi de 19h à 20h
02 38 80 74 05
- Sophrologie mardi de 19h à 20 h
06 83 26 54 68
- Peinture sur porcelaine 1 mercredi par mois
06 78 36 61 11
- Scrapbooking/carterie 1 samedi par mois
06 86 69 06 63
- Une sortie d'une journée à Aubigny sur Nère est prévue 28 Septembre 2024
- Rando Octobre Rose le 20 octobre 2024

Dans le cadre d'Octobre Rose, l'association Familles Rurales fabriquera des objets en coton ou en laine. Nous lançons donc un appel au don pour du coton à tricoter ou de la laine.

Merci par avance de votre participation.



CIPAH - PÊCHE NOKILL À L'ÉTANG MUNICIPAL

Le CIPAH tient à vous signaler que la pêche est ouverte à l'étang municipal du 29 avril au 11 novembre 2024.

Des tickets et des cartes sont en vente au bar des Tourelles.

Pour rappel, l'association est composée de bénévoles. Elle a pour but d'entretenir le parcours santé, de rénover le parcours découverte partiellement disparu et d'entretenir l'étang. L'argent récolté sert à rempoissonner l'étang, réhabiliter les buses d'alimentation en eau et à l'achat de matériel pour assurer l'entretien.



Côté pêche :

Le nombre de canne est limité à 2 par personne. L'espace de l'étang est NOKILL. Vous devez impérativement remettre le poisson à l'eau.

Pêche aux carnassiers interdite.

CARTON ROUGE :

Des dégradations à répétitions et incivilités ont été observées autour de l'étang. Des débris ont été éparpillés alors qu'une poubelle est à disposition à l'entrée. Toutes les pancartes ont été vandalisées, cadenas fracturé de nombreuses fois, feux de camp, arbre abattu et tombé dans l'étang.



TARIFS

Carte annuelle

Uxellois : 25€ - Externe : 35€

Ticket à la journée Uxellois :

Adulte 5€ - Enfant 2€ (12ans inclus)

Ticket à la journée externe :

Adulte 7€ - Enfant 3€ (12ans inclus)

Cartes de pêche disponibles
au bar des Tourelles
Merci de votre soutien



→ Vie associative

TENNIS CLUB DE HUISSEAU

Les permanences pour les inscriptions et renouvellements auront lieu sur le court les samedi 08 et 15 Juin 2024 de 10h à 12h.

Les personnes possédant des badges non à jour de cotisations sont priées de les restituer ou de régulariser leur situation.

Cotisations 2024

Adultes : 20 euros
Enfants : 10 euros

Renseignements :
Mr Xavier PINAULT
Tél: 02 38 80 74 32



SOUVENIR FRANÇAIS

Le Printemps avait jeté son manteau de fleurs sur nos plaines encore teintées de sang.

Seule la riante nature continuait à orner les tombes abandonnées de nos soldats ;

presque nulle part on n'apercevait plus ces milliers de croix blanches qui s'étaient élevées au-dessus du sol, comme le mâât des navires s'élève au-dessus des lames orageuses.

Le linceul de l'oubli allait-il donc étouffer tant de sacrifices, tant d'héroïsme ?

NON elle doit vivre désormais à travers les siècles : la mémoire des enfants de la patrie, qui se sont ensevelis dans une obscurité volontaire sublime, éternelle !

Véritables bornes des chemins mémoriels, les Monuments, les carrés militaires et les tombes non pris en compte par l'Etat sont à la charge des communes. Le SOUVENIR FRANÇAIS reste fidèle à sa mission : entretenir les tombes et les fleurir, garder le souvenir, transmettre l'héritage aux jeunes générations et aider les communes à les entretenir.

Honorons TOUS NOS MORTS POUR LA FRANCE. Entretien leurs SEPULTURES. Gardons en Mémoire le SACRIFICE de ces Hommes MORTS POUR NOTRE LIBERTÉ.

Jeter leur dépouille dans une fosse commune c'est les tuer une deuxième fois.

Participez à la sauvegarde de leur mémoire et de leur tombe en rejoignant le SOUVENIR FRANÇAIS (régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique depuis le 1^{er} février 1906).

- Adhésion 10€/an
L'adhésion + don = 66% déductibles de l'impôt sur le revenu à partir de 20€
- Abonnement à la revue trimestrielle 10€/an

Président du Comité du SOUVENIR FRANÇAIS du Canton de Meung sur Loire.

Dominique MOREAU
31 rue Jean MOULIN
45130 MEUNG SUR LOIRE

En ce qui nous concerne à Huisseau-sur-Mauves la municipalité a décidé de rénover les tombes du carré militaire. Les travaux commenceront dans quelques semaines.

Avant Travaux



Après Travaux



→ Commerces

L'ATELIER COUTURE DE CLAIRE

Couturière de métier, j'ai fait de mon métier une passion .

Je souhaite développer cette passion au travers de ma micro entreprise, en confectionnant sur mesure des objets que je personnaliserai selon vos goûts et vos envies.

Je ferai de vos créations une création unique. Cela peut être la réalisation d'une couverture pour bébé toute douce, un tablier fantaisie pour enfant ou un sac de rangement pour l'école ou encore des objets de la vie quotidienne réutilisables.

C'est dans mon atelier, "L'Atelier Couture de Claire", situé à mon domicile que tous ces projets prendront vie.

Si vous aimez le "Made in France" et le local, ce sera avec plaisir que je confectionnerai vos objets.

Vous pouvez me contacter au 06.61.12.02.90.



CONGÉS D'ÉTÉ 2024 DES COMMERÇANTS



Pharmacie des mauves :
Horaires d'été : du lundi 8 juillet au
31 août inclus 9h-12h et 15h-19h
Fermeture du 9 août au 18 août
inclus
Réouverture le lundi 19 août à 9h



Bar tabac des Tourelles :
Fermeture du 22 juillet au 5 août
inclus
Réouverture le mardi 6 août



Arnaud traiteur :
Fermeture du 4 août au 26 août
inclus
Réouverture le mardi 27 août



Coiffure Le reflet de soi :
Fermeture du 15 août au 19 août
inclus
Réouverture le mardi 20 août



Boulangerie Le fournil des Mauves :
Fermeture du 12 août au 26 août
inclus
Réouverture le mardi 27 août



Le cabinet infirmier reste ouvert
pendant toute la période estivale

→ Commerces

FÊTE DE LA MUSIQUE DES COMMERÇANTS

**FÊTE DE LA
MUSIQUE**

20h

VENDREDI
21
JUN

DJ
SADOU

**BAR TABAC
LES
TOURELLES**

27 rue du bois de Deure 45130
HUISSEAU SUR MAUVES

Restauration sur place
Arnaud Traiteur
Merguez, Saucisses,
Cambiennes, Frites

→ Infos diverses

CIVISME ET SAVOIR VIVRE

NUISANCES SONORES, PLANTATIONS, CLÔTURES, BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS, STATIONNEMENT,...

Le civisme, c'est l'affaire de tous !
Nous avons la chance de vivre dans une commune au cadre encore champêtre.

Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui et le développement durable.

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Il nous appartient de faire que notre village nous soit agréable et où il y fait bon vivre.

Pour ce faire, chacun d'entre nous doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier.

Nous aborderons les différents thèmes dans les prochains Bulletins.

Voici des règles pratiques pour éviter de créer des nuisances

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

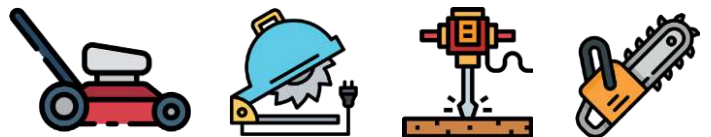
- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h30 à 12h30

NUISANCES SONORES

Les français placent le bruit au premier rang des nuisances de la vie quotidienne. Il perturbe l'environnement, agresse l'individu et représente pour la société un fléau à combattre.

Toutes les formes de bruits sont interdites, de jour comme de nuit. En effet, les auteurs de tapage diurne sont sanctionnés au même titre que pour le tapage nocturne. La fausse idée de couvre-feu à 22 heures est donc à bannir. Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.



Ne laissez pas fonctionner vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée si vous avez des voisins proches.

Lors de fêtes familiales qui peuvent être bruyantes, prévenez vos voisins des désagréments que cela peut occasionner.

Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive, portant atteinte à la tranquillité du voisinage.



→ Infos diverses



LES CHATS ERRANTS : QUELLE SOLUTION ?

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France. Ce fichier est géré par la société I-cad, placée sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » son chien ou son chat. Un chat ou chien en divagation dans une commune peut être alors mis en fourrière de la commune. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La commune de Huisseau-sur-Mauves est concernée par la prolifération des chats errants sur son territoire et réfléchit actuellement à la façon de gérer cette problématique.

Pour cela, quelques éléments à connaître, ce qu'il faut savoir :

Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés. Le maire peut ainsi saisir un arrêté pour interdire le nourrissage des animaux errant ou en divagation sur la voirie.

Nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier.

Le chat errant est aussi un prédateur pour la faune sauvage (destruction de lapins, lièvres, perdrix, faisans, oiseaux, écureuils...). L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans

les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs.

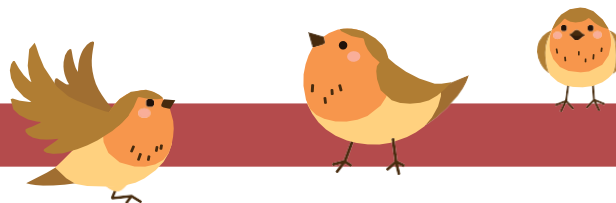
Actuellement des chats sont signalés à divers endroits de la commune notamment sur le secteur de Baracas.

La commune peut prendre en charge ; soit des campagnes de stérilisation, soit signer une convention avec une association, soit verser une subvention, il faut donc prendre connaissance de ce que cela pourrait coûter à la commune.

Pour information quelques tarifs :

- Stérilisation d'un mâle de 60 à 90 €
- Stérilisation d'une femelle de 100 à 150 €
- Stérilisation d'une femelle gestante de 110 à 250 €
- Euthanasie de 65 à 100 €





RÉGLEMENTATION À L'USAGE DE TONNFORT OU CANONS EFFAROUCHEURS À OISEAUX

Dans la plupart des cas, l'utilisation des canons anti-oiseaux ou « effaroucheurs d'oiseaux » ou « Tonnfort » doit respecter les règles suivantes :

- Limitation aux quelques jours durant lesquels les semis et les récoltes doivent être sauvegardés ou mises en service dès lors que les vols d'oiseaux sont effectivement observés au-dessus des parcelles menacées ;
- Interdiction formelle de fonctionnement entre 22h et 6h, autrement dit de nuit (sous peine de constituer l'infraction de tapage nocturne) ;

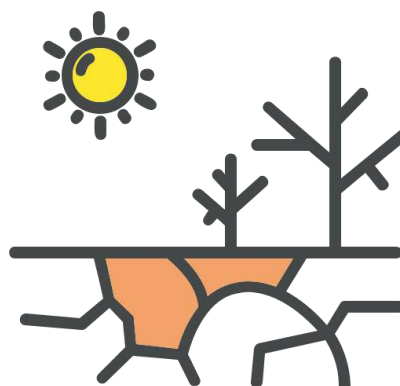
- Protection par des écrans naturels ou artificiels (haies, murs, palissades etc...);
- Limitation du nombre de détonations (par exemple toutes les 15 minutes) ;
- Réglages de l'intensité sonore ;
- Implantation à une certaine distance des zones habitées quand c'est possible (certains arrêtés préfectoraux retiennent 250 mètres au moins) ;
- Prise de dispositions afin de tenir compte des vents dominants.



SÉCHERESSE 2023 - 2024

Si votre logement a subi des dégâts ou si vous constatez l'apparition de fissures suite à la période de sécheresse, n'hésitez pas à vous faire connaître par courrier en y joignant des photos à l'attention de Monsieur le Maire.

Date limite pour déposer les dossiers
15/07/2024.



→ Infos diverses

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES		
JARRET Maëlyne	05/04/2024	ORLÉANS (45)
HEMILEMBOLO Tamara	13/04/2024	BLOIS (41)
EPHREM Liam	12/05/2024	HUISSEAU-SUR-MAUVES (45)

MARIAGES	
BRANCOURT Pierrick & CAMPOS Angélique	11/05/2024

DÉCÈS		
BANESSY Alain	27/03/2024	HUISSEAU-SUR-MAUVES (45)
VELIA Fred	13/04/2024	ORLÉANS (45)
BAILLY Jacques	12/05/2024	ORLÉANS (45)

VIE PAROISSIALE

Catéchisme

06 23 47 18 43
le vendredi soir
Horaire sortie école



Messes dominicales

à l'église de Huisseau-sur-Mauves
Le 4^e samedi de chaque mois
à 18h30

Centre Inter Paroissial
109 rue Abbé Pasty - Baule
02 38 45 28 93
www.dvo45.fr
groupelementbeaugencymeun@gmail.com

Renseignements Ecoutes

Père NOUGAYREDE
06 87 61 76 39
alain.nougayrede@gmail.com
Père ROCHETAILLADE
06 74 83 90 37
ericroc45@gmail.com